

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 11 octobre 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1er, 2, 3 et 4 octobre 2019

2019 DAC 701 Subventions (8.000 euros) à cinq associations dans les quartiers Porte Montmartre – Porte des Poissonniers – Moskova et Blémont (18e) au titre de la Politique de la ville.

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu la convention en date du 18 janvier 2019 avec l'association L'Etoile du Nord relative à l'attribution de la subvention de fonctionnement au titre de 2019 ;

Vu le projet de délibération en date du 17 septembre 2019, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution de subventions de fonctionnement aux associations 4 A 4 DIX-HUIT, L'étoile du Nord, l'Eclaboussée, Compagnie Manque pas d'airs et Ariana pour la réalisation de leurs actions dans les quartiers Porte Montmartre – Porte des Poissonniers – Moskova, Porte de la Chapelle et Blémont du 18e arrondissement ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement en date du 16 septembre 2019 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD, au nom de la 2e Commission ?

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 1.000 euros est attribuée au titre des projets culturels élaborés dans le cadre de la Politique de la ville à l'association 4 A 4 DIX HUIT, 14, rue du Simplon, 75018 Paris pour ses activités dans les écoles maternelles du quartier Amiraux-Simplon. 11945 ; 2019-06401.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 1.500 euros est attribuée au titre des projets culturels élaborés dans le cadre de la Politique de la ville à l'association L'Etoile du Nord, 16, rue Georgette Agutte, 75018 Paris, pour le projet Insertion, éducation et accompagnement par l'art et la culture. 16322 ; 2019-09317.

Article 3 : Une subvention d'un montant de 1.500 euros est attribuée au titre des projets culturels élaborés dans le cadre de la Politique de la ville à l'association L'Eclaboussée 15, Passage Ramey M.D.A. du 18ème Boîte n°68 75018 Paris pour le projet Artistes chorégraphiques et personnes âgées. 28321, 2019- ; 06354.

Article 4 : Une subvention d'un montant de 2.000 euros est attribuée au titre des projets culturels élaborés dans le cadre de la Politique de la ville à l'association Compagnie Manque pas d'Airs, 85 rue des martyrs 75018 Paris pour le projet Voi[e,x,s] Chapelle Charbon. 40762, 2019-06834.

Article 5 : Une subvention d'un montant de 2.000 euros est attribuée au titre des projets culturels élaborés dans le cadre de la Politique de la ville à l'association Ariana, 15 rue Hélène 75017 Paris pour le projet d'opération d'insertion éducative, culturelle et sociale. 67173, 2019-06580.

Article 6 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant n° 3 à la convention annuelle relative à l'attribution d'une subvention à l'association Etoile du Nord dont le texte est joint au présent projet.

Article 7 : La dépense totale correspondante, soit 8.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2019.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO